



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180328-CCPL_2018_44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2018

Date d'affichage : 20 mars 2018

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Jeanne DEBITON
Jean-Claude MOLINIER a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

Absents représentés :

Gilles BOURDIER
Christelle CHAMPOMIER
Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER
David MOURNET
Jean-Claude PAPUT
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M. Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-44 : **BUDGET ANNEXE RECETTE-PERCEPTION LUZILLAT**

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Monsieur le Vice-Président donne lecture à l'assemblée de ce budget annexe.

Après examen du budget annexe, Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver ce budget qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement : 66 055,21 €
- En section d'investissement : 59 224,49 €

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter le projet du budget primitif 2018 du budget annexe perception Luzillat tel qu'il a été présenté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

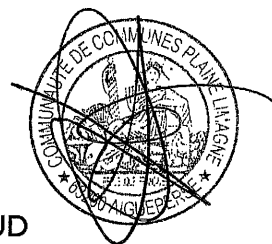
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 10/04/2018

Le Président,

Le Président,



Claude RAYNAUD

